

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

20-11-230

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 12 novembre 2020

L'an deux mille vingt , le dix neuf novembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Absents :

Marie-Noëlle LAVIE, Valdo DUCLOS, Karine BERRUEL, Bénédicte GUICHON

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Laurent KERMABON pouvoir à Agnès SEJOURNET, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Laurence ROUEDE, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Bilal HALHOUL pouvoir à Baptiste ROUSSEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CESSION DU 108 RUE DE LA MARNE ACQUIS PAR DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA VILLE DE LIBOURNE POUR LE COMPTE DU CENTRE HOSPITALIER DE LIBOURNE

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 12 octobre 2020,

Vu le courrier du Centre hospitalier de Libourne en date du 16 octobre 2020,

Vu la décision de préemption du Maire de Libourne en date du 26 octobre 2020,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 17 novembre 2020,

Considérant que la préemption de l'immeuble sis 108 rue de la Marne a été décidée dans le but de permettre au Centre Hospitalier de Libourne de loger dans l'immédiat les professionnels de santé à proximité de l'hôpital car dans un contexte de rareté de la ressource humaine, il est essentiel de proposer ce type de dispositif, cela participant de l'attractivité de l'hôpital et plus

généralement de l'attractivité de la Ville de Libourne, et de de l'activité de médecine nucléaire et de scintigraphie autorisée Régionale de Santé pour répondre aux besoins en soin de la population

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20201119-DELIB20_11_230-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (31 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la cession du bien sis 108 rue de la Marne cadastré BN 80 d'une contenance cadastrale de 1 154 m², au prix de 570 000 € au Centre Hospitalier de Libourne afin de permettre la poursuite du développement de cet établissement d'intérêt général à rayonnement régional

-approuve la prise en charge par l'acquéreur, à savoir le Centre Hospitalier de Libourne, de l'ensemble des frais inhérents à l'acquisition par voie de préemption et à la cession

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

27 novembre 2020

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne